Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

SERVICES A LA POPULATION
OFFICE DE TOURISME

Fixation des tarifs des nouveaux produits de la boutique de l'Office de tourisme communautaire

Rapporteur : Pierre SANIER

N°CC2026-033

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	75
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	82
Secrétaire de séance : **Sébastien LEROUX**	

L'an 2026, le 09 février à 19 heures 05, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Céline BESNARD (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026

; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s :
M. Robert VIGNIKIN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ;M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX).

Pouvoir(s) :
M. Pascal ROSSION (DREUX) donne pouvoir à Madame Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) donne pouvoir à Mme Sophie VILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) donne pouvoir à M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) donne pouvoir à Madame Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Il a été exposé,

L'Office de Tourisme communautaire, géré en régie dotée de la seule autonomie financière, commercialise depuis plusieurs années des produits à caractère touristique conformément à ses statuts. Cette activité s'inscrit dans la mission globale de promotion de la destination assurée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Depuis 2010, la boutique de l'Office de Tourisme met à disposition un large choix d'articles : souvenirs traditionnels (cartes postales, magnets, mugs...) mais aussi créations issues du savoir-faire des professionnels locaux, comme des pièces artisanales ou des produits alimentaires. Cette offre permet de valoriser les talents du Pays de Dreux tout en offrant aux visiteurs un souvenir authentique de leur passage.

Plus qu'un simple point de vente, la boutique constitue une véritable vitrine du territoire. Elle contribue à mettre en avant ses richesses touristiques, culturelles et patrimoniales, et incarne l'esprit du Pays de Dreux. En privilégiant les circuits courts et l'artisanat local, l'Office poursuit son activité dans une démarche durable et responsable, en cohérence avec les attentes des visiteurs.

Depuis quelques années, l'Office a donné un nouvel élan à cette activité en diversifiant et modernisant son offre. Une attention particulière est portée au choix des produits, sélectionnés pour leur esthétique, leur originalité et leur capacité à refléter l'identité locale. Cette offre renouvelée s'inscrit dans la signature touristique « Nature Royale », qui met en valeur la dualité du territoire entre patrimoine historique et espaces naturels préservés. Ces objets soigneusement choisis enrichissent l'expérience des visiteurs et contribuent à renforcer l'attractivité globale de la destination.

Dans cette volonté de diversifier et d'enrichir son offre, l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dévoile un produit phare : une boîte de thé « Nature Royale » réalisée en partenariat avec la société Dammann Frères. La présence de cette maison prestigieuse, implantée sur le territoire, confère à la collaboration une véritable légitimité locale tout en garantissant un savoir-faire d'exception. Le thé sélectionné pour cette boîte est une référence déjà présente dans la gamme Dammann Frères : le thé « Jardin Bleu ».

Afin de renforcer cette nouvelle collaboration, l'Office de Tourisme proposera également à la vente plusieurs références de thés Dammann Frères au sein de sa boutique. Cette initiative permettra non seulement d'élargir l'offre disponible pour les visiteurs, mais aussi de mettre en avant une entreprise emblématique du territoire, reconnue pour la qualité et l'élégance de ses produits. Cette présence en boutique contribue ainsi à enrichir l'expérience client tout en affirmant le lien fort entre l'Office et les acteurs locaux.

Par ailleurs, la Maison des Espaces Naturels bénéficiera, elle aussi, de cette dynamique. Le thé traditionnellement proposé à l'unité sera remplacé par des sachets de thé Dammann Frères, offrant aux visiteurs une gamme plus qualitative et en harmonie avec la démarche globale de valorisation du territoire. Cette évolution renforce la cohérence entre les différents points d'accueil touristique et témoigne de la volonté d'offrir un niveau de prestation homogène et soigné, en accord avec la signature « Nature Royale ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Il convient d'ajouter de nouveaux produits de la boutique, et ce, comme suit :

	PRODUIT	PRIX
DAMMANN FRERES	Boîte de thé « Nature Royale » 100 g	14,50 €
	Boîte de thé « Paul et Virginie » 100 g	14,50 €
	Boîte de thé « Thé vert à la menthe » 100 g	14,50 €
	Boîte de thé « Nuit à Versailles » 100 g	14,50 €
	Autre boîte de thé DAMMANN – 100 g	14,50 €

***VU** les statuts de l'Office de Tourisme,*
***VU** les avis favorables du Conseil d'exploitation n°18 du 02 décembre 2025,*
***VU** la liste des produits boutique Office de Tourisme.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place et la commercialisation de la boîte de thé « Nature Royale » réalisée en partenariat avec la société Dammann Frères ;
ARTICLE 2 : FIXER les tarifs des nouveaux produits tels que figurant en annexe ;
ARTICLE 3 : DIT que ces tarifs s'appliquent dans tout équipement communautaire accueillant du public ;
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 02 MARS 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 02 MARS 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**